

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

En s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces,	la ligne.....	20
Réclames,	—	30
Faits divers	—	75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier et rétracter
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 12 JUI

A LA CHAMBRE

LES DROITS SUR LES BLÉS ET FARINES

Hier, la Chambre a ouvert sa séance par la discussion de la proposition de loi votée au Palais Bourbon et adoptée avec modifications par le Sénat portant suspension d'une partie des droits de douane établis sur les blés et sur les farines de froment par la loi du 29 mars 1887.

Tout d'abord les débats se sont engagés sur un amendement présenté et soutenu par MM. de Douville-Maillefeu et Laur, tendant à la suppression totale des droits de douane sur les blés et farines de froment.

Leur argument principal était que le déficit probable de la récolte en France serait de quarante millions d'hectolitres et que de ce chef nous serions obligés de payer à l'étranger une contribution de un milliard.

Donc il fallait, pour réduire ce lourd tribut, supprimer tout droit de douane afin de diminuer le prix des céréales et farines.

Le rapporteur Viger a combattu cette suppression totale, dans l'intérêt de nos agriculteurs. Il a prétendu que malgré le déficit de la récolte, déficit évalué à trente millions au maximum et non à quarante, le prix du blé était à un prix modéré, à 28 fr., alors que nous l'avons vu il y a quelques années encore à 37 fr. Une réduction de 3 fr. sur les droits d'entrée serait donc suffisante pour donner satisfaction à tous, sans obérer les producteurs nationaux.

M. Viger a fait mordre la poussière à MM. de Douville-Maillefeu et Laur qui ont menacé la majorité de leurs revendications ultérieures, si le déficit présumé de la récolte des blés s'aggravait.

Un second débat a eu lieu sur la modification apportée par le Sénat au projet de loi. La Chambre avait voté l'application de la réduction des droits dès le 1^{er} août. Au Luxembourg, afin d'éviter tout agiotage sur les cours des céréales et farines, il avait été décidé que la loi serait appliquée dès sa promulgation.

La Chambre a repoussé cette modification. Le Sénat aura donc à revenir sur son vote s'il ne veut entrer en conflit avec la Chambre. Le jeu n'en vaut pas la chandelle.

L'interpellation Baudin

Elle a fait long feu. C'était prévu. Quand la demande a été déposée sur le bureau de la Chambre, le président de la Commission des domaines a voulu l'écarter sous prétexte qu'il ne fallait pas retarder la discussion des tarifs douaniers. La majorité protectionniste n'a pas suivi docilement l'appel de son pasteur Meline. Elle a bien fait ; il importait d'écarter immédiatement cet incident afin d'en finir avec l'importance grotesque que les socialistes et anarchistes prétendaient lui attribuer.

Le renvoi à un mois a donc été repoussé par un scrutin public. Et M. Baudin a pu raconter l'incident de Montmartre, protester contre les arrestations de cinq ou six manifestants, et exhiber son indignation.

Le ministre de l'intérieur a exposé les faits et déclaré, au risque d'être accusé d'être devenu cléricale de républicain qu'il était, qu'il approuvait les agents d'avoir arrêté les manifestants anarchistes qui les frappaient et d'avoir toléré les manifestations pacifiques des catholiques qui se rendaient à la Basilique du Sacré-Cœur.

La Chambre a donné raison au ministre par 438 voix contre 135.

UNE INTERPELLATION

L'Echo de Paris, généralement bien informé au point de vue militaire, raconte que, afin de pouvoir livrer à M. Canet, directeur des Forges et Chantiers de la Méditerranée, pour des essais faits devant nos officiers, 400 kilogrammes de poudre sans fumée, non de celle destinée au commerce, mais de celle employée dans nos arsenaux, l'administration de la marine imagina de faire signer au Président de la République un décret autorisant la vente de ladite poudre. Ce décret devait être appliqué et annulé dans la même journée.

M. Triponé, ayant eu connaissance de ce décret, eut l'audace de se présenter à l'entrepôt général avec une commande de 2,000 kilogrammes qui lui fut livrée.

Une heure après lui, M. Canet venait chercher ses 400 kilogrammes.

Le décret était rapporté le soir.

Quelques jours plus tard on constata qu'il avait été livré 2,400 kilog. de poudre et l'on écrivit à M. Canet pour lui demander des explications.

On découvrit le pot aux roses. Mais on n'aurait sans doute pas poursuivi Triponé sans la publication du livre de M. Turpin.

M. Gerville-Réache avait donc raison quand il a dit à la commission du budget qu'on avait livré 2,000 kilog. de poudre sans fumée à une usine étrangère ; et la réponse que lui fit M. le ministre de la marine, acceptée à ce moment, n'est plus acceptable aujourd'hui.

Il est donc probable que la question va revenir au Palais-Bourbon.

Révision du Cadastre

Le Gouvernement, sur la proposition du ministre des finances, vient d'instituer « une Commission du cadastre, chargée d'étudier les diverses questions que soulève le renouvellement des opérations cadastrales, notamment au point de vue de l'assiette de l'impôt, de la détermination juridique de la propriété immobilière et de son mode de transmission. »

La réforme est sollicitée depuis longtemps, c'est le seul moyen d'arriver à une péréquation de l'impôt foncier qui, basé sur des opérations cadastrales très anciennes, pèse inégalement sur les contribuables.

C'est ainsi qu'en Maine-et-Loire cette question de la péréquation de l'impôt foncier et de réfection du cadastre a donné lieu, au sein du Conseil général, à des réclamations réitérées de la part des représentants des arrondissements de Baugé et de Saumur très surchargés.

On peut dire que la solution de cette délicate question présente une véritable urgence.

Mais pour obtenir promptement des résultats pratiques, peut-être eut-il été sage de nommer une commission composée d'un nombre restreint d'hommes capables.

Or, la commission ne compte pas moins de 75 membres dont la liste remplit deux colonnes de l'Officiel ! Les réunions seront nombreuses, les discussions prolongées et le rapport n'est pas prêt de voir le jour.

La législature actuelle prendra certainement fin avant que cette question soit en état d'être discutée utilement devant le Parlement.

A un autre point de vue, il eut semblé naturel de ne faire entrer dans la commission que des gens spéciaux et absolument compétents.

Or, comment est composée la liste que vient de publier le Journal officiel ?

A côté d'hommes dont la compétence en pareille matière est indéniable, comme des directeurs ou administrateurs des contributions, des géomètres ou vérificateurs du cadastre, etc., on y voit figurer des personnes dont les noms surprennent quelque peu.

Je ne parle pas des sénateurs ou des députés. — On ne peut constituer une commission aussi importante, fut-elle même extra-parlementaire, sans y comprendre des membres du Parlement. — Cela semble leur revenir de droit.

Mais pourquoi y adjoindre des professeurs de droit, des membres de la Cour de cassation, le président de la chambre des notaires, voire même un juge suppléant ?

Il est vrai que la commission a pour mandat d'examiner non seulement la question soulevée par le renouvellement des opérations cadastrales au point de vue de l'assiette de l'impôt, mais encore la question relative à la détermination juridique de la propriété immobilière et à son mode de transmission. Mais à quoi bon avoir compliqué une question déjà si délicate ? C'est rendre le problème plus difficile et c'est en reculer indéfiniment la solution.

En tous cas, le bon public, celui du moins qui consacre quelques instants à l'intéressante lecture du Journal officiel, a dû se demander avec surprise pourquoi on avait adjoint à la commission du cadastre des avocats et des publicistes.

Son étonnement a dû surtout se manifester en voyant figurer en tête de la liste un contre-amiral, membre de l'Institut et du bureau des longitudes, le directeur de l'Observatoire de Paris ! C'est un homme d'un mérite incontestable, qui a consacré ses facultés à s'occuper de questions navales ou sidérales, à rechercher la route du pôle Nord ou à calculer les orbites des planètes, ou enfin à scruter les bizarreries de la surface de la lune. Est-ce une raison suffisante pour l'appeler à décider quel est le meilleur mode de réfection du cadastre par parcelles ou par genre de culture et à se prononcer sur l'assiette la plus convenable de l'impôt foncier ?... Voilà du moins un membre qui ne manquera pas d'apporter à ses nombreux collègues beaucoup de lumière

pour étudier la question en litige. Puisse du sein de la nouvelle commission sortir promptement un rapport dont les conclusions n'aient rien de nébuleux.

ALBERT BRUAS.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 11 juin 1891.

Les affaires sont toujours assez clairsemées, mais les tendances à la hausse persistent et s'accroissent : 3 0/0, 95.82 ; 4 1/2 0/0, 103.05.

La Banque de Paris ayant en perspective prochaine son coupon de 25 fr., se négocie à 810, soit 5 fr. de nouvelle hausse.

La Société Générale gagne également 5 fr. à 480. Ce cours représentant du 5.50 0/0 impôt déduit, on peut facilement admettre que si les dispositions générales du marché continuent à s'améliorer, le titre reprendra sa marche vers le pair.

Le Crédit Lyonnais clôture en nouvelle reprise de 2 fr. à 792.

La Banque d'Escompte est demandée à 463. Son assemblée générale extraordinaire est convoquée pour le 27 juin courant.

On cote le Crédit Foncier 4.278. — Le Crédit Mobilier consolide son avance à 395.

Les obligations des chemins de fer de Porto-Rico s'échangent à 275. A ce taux elles représentent un intérêt de plus de 5 0/0 et offrent des chances de plus-values.

Les obligations première hypothèque de Linarès à Almería gardent un bon courant d'affaires à 250.

Les demandes sont de plus en plus nombreuses sur l'Electra. Le public se rend compte des avantages et des chances d'avenir que présente cette valeur de mine d'or. Aussi faut-il prévoir une hausse importante sur la part Electra qui vaut aujourd'hui 50 fr.

Les Chemins Economiques sont à 415.50.

NOUVELLES MILITAIRES

UN ESSAI DE MOBILISATION

Le général Saussier, gouverneur militaire de Paris, a fait hier matin un essai de mobilisation de la première division de cavalerie.

L'avant-dernière nuit, sans que personne fût prévenu, le gouverneur a fait sonner le boute-selle dans tous les quartiers de cavalerie, à l'Ecole-Militaire, à la caserne Duplex, à celle du quai d'Orsay, et dans celles de Versailles, Saint-Germain et Rambouillet où sont cantonnés les 3^e cuirassiers, 4^e et 5^e chasseurs.

Le branle-bas a été général. Les cavaliers, les batteries à cheval, les voitures du train des équipages se sont rendus, de ces différents points, par la route de terre, au plateau de Satory où le rendez-vous était fixé pour cinq heures.

Le général Riff, chef d'état-major, a quitté la place à deux heures du matin et le général Saussier à quatre heures.

Le gouverneur de Paris, qui était accompagné des ses officiers d'ordonnance, n'avait communiqué à personne le programme des manœuvres qu'il a fait exécuter, dans la matinée, à Satory.

Le général avait voulu se rendre compte de ce que pouvait donner la cavalerie en cas de mobilisation immédiate.

Toutes les troupes sont rentrées hier soir dans leur quartier pour l'heure de la soupe.

Le Cheval d'armes français DEUX JOURS A SAUMUR

LA CAVALERIE FRANÇAISE
L'officier de cavalerie et son cheval

(Suite)

A côté des pur sang, il y a les anglo-arabes qui restent entiers; ce n'est pas le même modèle. Mais l'anglo-arabe rend de grands services; il forme bien le cavalier, il a de la race et du type. Il est très bon à conserver. Il y en a 408 à l'École où l'on compte un total de plus de 4,200 chevaux: 270 chevaux de manège, 320 chevaux de carrière, 624 chevaux d'armes et de dressage.

Presque tous les pays et presque toutes les races sont représentés. Un point intéressant, c'est le mode de recrutement de ces animaux d'espèces si variées. Nous allons être initiés aux divers moyens dont on dispose par le lieutenant Champion, que nous allons retrouver au mess où nous sommes invités à déjeuner. Le mess est dans un joli pavillon central, tapissé de glycine; c'est là qu'en la plus aimable et la plus hospitalière compagnie, nous allons encore parler équitation, élevage et dressage, pour ne pas en perdre la douce habitude.

Le lieutenant Champion nous rappelle que les chevaux de l'École lui arrivent par achat direct; par achat des Commissions des remontes assistées d'un officier de l'École; par achat direct des remontes, amenés par des officiers du cadre, des lieutenants d'instruction, élèves officiers, élèves télégraphistes venant suivre un cours; envoyés comme rétifs par les régiments de cavalerie et d'artillerie.

La Commission de remonte de l'École opère comme toutes les commissions de régiment; elle achète des chevaux présentés par les officiers. Elle en achète peu.

Mais le vrai recrutement, le recrutement qui compte, exigeant du flair et du savoir, appartient au commandant de Canisy.

C'est lui qui est chargé de faire la chasse au pur sang, et il faut convenir que, depuis quelques années, c'est un genre d'exercice qui devient de moins en moins facile.

Les difficultés à surmonter augmentant dans des proportions inquiétantes, cela finit par devenir l'arbre à pommes d'or à arracher du Jardin des Hespérides. — Le dragon à cent têtes qui défend le fameux trésor, c'est le champ de course, qui fournit au sujet le plus médiocre, muni de quatre jambes à demi solides, l'occasion de faire une récolte sur l'hippodrome. — Le cheval de selle proprement dit est devenu tellement rare que, pourvu qu'un pur sang en ait les précieuses qualités, il devient d'un prix inabordable.

Le commandant, malheureusement, ne dispose pas de ressources bien considérables :

70,000 fr. environ, pour acheter une cinquantaine de chevaux. C'est moins de 4,500 fr. par tête. Ce qui sauve un peu la situation, c'est que, dans les grandes écuries, il se produit souvent à l'automne un trop-plein qui nécessite des réformes. Il faut bien faire de la place. Alors on songe à se débarrasser des yearlings qui ont été mal essayés.

Ils sont mauvais, je veux m'en débarrasser, se dit le propriétaire; mais comme il sait d'autre part que tel poulain qui paraît médiocre à dix-huit mois peut changer miraculeusement, devenir cheval passable, bon cheval même, il y regarde à deux fois avant de lâcher un sujet qui pourrait mieux tourner en d'autres mains que les siennes.

C'est moins la préoccupation de la perte d'argent qui retient le propriétaire que la crainte de passer pour un maladroit. Il pense à Saumur. Elle n'est pas gaie pour un éleveur la perspective de se voir battu par un des produits qu'il aura méconnu. Il n'a pas cela à redouter en se rendant à l'École. Le poulain y entre comme dans un cloître: une barrière infranchissable le sépare du monde du turf.

Un autre catégorie sur laquelle on peut compter, c'est le cheval difficile, celui dont le caractère est indomptable ou dont le dressage a été manqué. Il y a eu des poulains dont il était impossible de rien faire à l'entraînement, des poulains sauvages qui n'ont pas résisté aux moyens de dressage auquel on les soumet. On peut citer dans ce nombre: *Pervenche, Mademoiselle Duparc, Marcheur, Ralp, La Berlué, Bembo*. De vrais tigres dont on a fait des moutons.

Les poulains de deux ans ont une excellente utilisation dans les promenades au pas pendant leur troisième année et dans le dressage des officiers-élèves (poids légers) pendant leur quatrième. Ce qui décide encore bien des vendeurs à traiter avec la Commission de l'École, c'est que celle-ci achète les chevaux entiers, prenant à sa charge tous les ennuis et tous les risques de la castration.

La Commission fixe une date et un lieu de rendez-vous pour les présentations, qui ont lieu à Chantilly, à Compiègne, à La Morlaye, un peu partout et, s'il y a un animal de valeur, il trouve son prix; en pareil cas, le commandant, sans dépasser son crédit, n'hésite pas à profiter d'une bonne occasion. C'est ainsi que l'on a pu acquérir des chevaux destinés à rendre des services immédiats comme: *Bois-Dauphin, Van Dyck II, Bouquetin, Brennus, Antoinette, Isabelle, Judith, etc.*

Il y a aussi des achats à l'étranger. Naturellement, l'élevage français réclame. Mais, cependant, il faut prendre son bien où on le trouve. Il y a dix ans environ, une commission dirigée par le commandant de Bellégarde passa la Manche pour compléter l'effectif de l'École. Il man-

quait soixante-trois chevaux. On les ramena, payés 4,775 fr. en moyenne, admirablement choisis. On en a obtenu les meilleurs services, des généraux en ont pris quelques-uns dont ils ont été on ne peut plus satisfaits. Il en reste encore quinze très vigoureux.

Je le répète, l'élevage français demande protection. Je veux bien entendre sa requête, mais qu'il s'occupe sérieusement de produire le cheval de selle, il doit y parvenir avec les éléments nouveaux que la loi Develle va lui fournir.

Il n'en est pas moins vrai que le convoi ramené d'Angleterre, il y a dix ans, a été si bien apprécié que l'on a recommencé tout dernièrement. Une commission, dont faisait partie le commandant de Canisy et le général Delorme, a ramené d'Angleterre, et surtout d'Irlande, une quarantaine de simili-hunters, qu'on appréciera mieux quand ils seront acclimatés et remis des fatigues du voyage.

(A suivre.)

ROBERT MILTON.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

COURSES DE SAUMUR

Les Courses de Saumur, pour 1891, sont fixées au dimanche 9 et mardi 11 août.

Le grand Carrousel de l'École de cavalerie aura lieu le lundi 10 août.

Les Champagniseurs

Il est des champagniseurs un peu partout, en France, en Allemagne, à Saumur, même en Champagne, où l'on fabrique des vins de Champagne qui ne sont pas du tout des vins de Champagne.

Le plus curieux est que les champagniseurs de la Champagne prétendent au monopole du vin de Champagne, au privilège exclusif pour eux de coller sur leurs bouteilles l'étiquette *Champagne*.

Ont-ils tort? Ont-ils raison?

Adhuc sub iudice lis est, car quoique plusieurs jugements aient confirmé leurs prétentions, les champagniseurs n'ont pas encore lâché prise et ne se tiennent pas pour battus.

Dans sa séance du 1^{er} avril dernier, la Chambre de commerce d'Angers a pris une délibération à ce sujet dont voici le texte:

Délibération relative à la dénomination de CHAMPAGNE appliquée aux vins champagnisés.

M. Coutard entretient la Chambre de la position faite aux champagniseurs de Saumur par l'arrêt de la Cour d'Angers du 19 juillet 1887, leur interdisant de se servir, sur leurs

étiquettes, des mots de Vin de Champagne ou Champagne.

Il est établi que les négociants champenois livrent à la consommation cinq à six fois la quantité de vin produite par l'ancienne province de Champagne; ils reçoivent des vins de diverses contrées de la France, même d'Italie et d'Espagne.

Les vins dits de Champagne ayant été le plus souvent récoltés en dehors de cette région, et ce produit n'étant pas un produit naturel, mais bien le résultat d'une véritable fabrication industrielle, il est injuste d'attribuer l'usage des expressions vins de Champagne ou Champagne aux seules maisons établies dans l'ancienne province qui portait ce nom.

Il serait désirable que l'emploi de certains mots indiquant, non une provenance, mais bien une fabrication, et tombés dans le domaine public, soit librement concédé aux fabricants de produits sensiblement identiques, quel que soit le lieu réel de fabrication, pourvu que ces mots fussent accompagnés de l'indication du lieu de production.

La Chambre, après examen de la question, estimant que l'interprétation donnée actuellement par les tribunaux à la loi du 28 juillet 1824 n'est pas conforme à l'intention du législateur, décide d'adresser à M. le ministre le vœu suivant:

« La Chambre de commerce de Maine-et-Loire, considérant que les termes de la loi du 28 juillet 1824 ont uniquement pour but de mettre obstacle à la fraude déloyale, qui consiste, de la part d'un vendeur, à présenter aux acheteurs et consommateurs un produit sous le nom d'une localité qui est réputée fournir des produits supérieurs à ceux que fournit la localité de laquelle provient réellement la marchandise ainsi présentée;

» Considérant que l'usage a consacré, pour certains produits, leur dénomination par le nom de la localité dans laquelle ces produits ont été originellement fabriqués, bien que ces produits proviennent de toutes autres contrées que cette localité, et que les acheteurs aient parfaitement connaissance de leur réelle provenance; qu'au nombre de ces produits, sont, par exemple, les liquides connus sous les dénominations de Cognac, eau de Cologne, Champagne, et les matières alimentaires connues sous les noms de pâtes d'Italie et sous d'autres noms analogues;

» Considérant que la fraude déloyale, à laquelle la loi du 28 juillet 1824 a voulu mettre obstacle, n'existe pas, lorsqu'il s'agit de la mise en pratique d'un semblable usage, consacré déjà par de longues années, et lorsque le vendeur a le soin d'indiquer clairement, sur ses étiquettes et sur ses factures, le nom du lieu réel de provenance du produit qu'il expédie, la dénomination par le nom d'une autre localité désignant, dans ce cas, seulement la

1 Feuilleton de l'Écho Saumurois

UN AMOUR EN RUSSIE

PAR GEORGES DU VALLON

Première Partie

C'était une belle soirée de mai, tiède et pure. Des sommets du Rothenbach et du Ballon d'Alsace, une légère vapeur descendait, flottant comme un voile de gaze argentée sur le paysage. La neige, qui brillait encore sur les cimes, s'empourprait de teintes royales, splendide couronne de ces géants drapés de verdure sombre. Le soleil couchant y mettait son rayonnement d'incendie; l'occident en était tout illuminé.

L'ombre régnait déjà sous les grands bois de sapins et de chêne, et dans les échancrures profondes, creusées au flanc des montagnes, comme par la hache de quelque gigantesque Titan. Là, c'était la nuit et l'immobilité du sommeil. Dans la longue et belle vallée qu'arrose le Thur, l'activité du soir s'éveillait, au contraire, avec cette note calme et grave qui convient aux grands aspects.

Les troupeaux, quittant les hauts plateaux,

cherchaient, guidés par les robustes bœufs blancs qu'on appelle *armalliers*, un pacage mieux abrité pour la nuit. On les voyait s'arrêter au bord de la rivière, bondissants comme un torrent, ou près de quelque petit lac aux eaux tranquilles, et se rafraîchir gravement. Le bruit des sonnailles se mêlait aux chants des jeunes filles qui, semblables à de belles Suissesses, avec leurs jupes courtes et leurs nattes blondes pendantes, sortaient des *marcâneries*, où se confectionnent les fromages: industrie rustique de la montagne, à côté de cette autre industrie qui souffle et mugit dans les vallées riantes, élevant ses colonnes de fumée noire parmi les ramures puissantes des chênes et des épicéas.

Isolée, à l'écart des villages dont les clochers pointaient çà et là dans l'océan de verdure sombre, une vieille et belle maison se dressait au milieu de son parc. Elle avait les teintes grises que donne la patine du temps, et non ces tons roses de brique qui éclatent si gaîment au soleil. Des générations avaient passé là; ce n'était point une villa moderne.

Son aspect n'en était pas moins agréable, par cette belle soirée de printemps. A travers les fenêtres ouvertes sur une terrasse pleine de

fleurs, on apercevait une vaste salle lambrissée de chêne, dans laquelle une douzaine de convives dinaient gaîment. Vis-à-vis de la maîtresse de maison, délicate, fine, presque jolie encore sous des cheveux très blancs, était assis un tout jeune homme. Ils se ressemblaient assez pour qu'au premier coup d'œil on les jugeât mère et fils.

C'était lui qui animait de son joyeux entrain cette tablée d'amis réunis en son honneur. On fêtait sa sortie de Saint-Cyr et sa première épauvette. Ce soir-là, Gérard de Valdau était complètement heureux.

Le champagne mettait son rayonnement d'or pâle dans les coupes. Élevant la sienne, un vieillard, aux traits énergiques comme ceux d'un soldat, dit:

— A la santé de notre jeune sous-lieutenant... à son avenir... à la France!

— A la France! répondirent d'une voix tous les convives.

— Merci... fit d'un accent ému le jeune officier; merci de mêler dans vos vœux mon avenir à celui de notre chère patrie... Le jour béni où elle aura besoin de mon bras, je jure de la bien servir.

— Pas n'est besoin de jurer, mon cher Gé-

rard; bon sang ne peut mentir. Celui dont la place est vide ici vous a légué un héritage d'honneur que vous recueillerez en brave enfant que vous êtes.

— Merci... répéta d'une voix un peu tremblante la veuve du colonel de Valdau, dont les yeux s'étaient remplis de larmes au souvenir de l'époux héroïquement tombé à Sedan, du père, qui, aujourd'hui, n'était pas là pour embrasser son fils.

Gérard comprit... Depuis tant d'années, il vivait avec cette mère parfaite dans la communauté des regrets, des souvenirs et des nobles espoirs! A mi-voix, les dents serrées, l'œil sombre, il dit en la regardant:

— Sois tranquille, mère... nous le vengerons.

Et comme un silence s'établissait autour de la table, tout à l'heure joyeuse, il fit l'effort d'adresser une remarque banale à madame Dubreuil, sa voisine, pour que la tristesse qui se glissait au fond des cœurs n'assombrît pas ce jour de fête.

Hélène Dubreuil, la fille du fileteur, qui, par le privilège charmant de son âge, était assise au bout de la table, comprit, et seconda sa pensée, si bien qu'après quelques instants, la

nature du produit et son genre de fabrication ;

» Mais considérant que, en présence des termes de la loi du 28 juillet 1824, les tribunaux semblent se croire obligés, lorsqu'ils sont requis de le faire, à condamner l'usage de dénomination de ce genre ;

» La Chambre de commerce de Maine-et-Loire émet le vœu que M. le ministre du commerce et de l'industrie veuille bien, en raison des nombreuses questions litigieuses pendantes en ce moment à ce sujet, demander aux législateurs, dans le plus bref délai qu'il lui sera possible, le vote d'un article additionnel à la loi du 28 juillet 1824, stipulant que les dispositions de cette loi ne seront pas appliquées aux dénominations servant depuis de longues années à désigner un produit d'un genre particulier par un certain nom de localité autre que celui de la localité où il a été fabriqué, pourvu que les étiquettes et factures accompagnant ce produit indiquent clairement son lieu réel de provenance et de fabrication. »

CRUE DE LA LOIRE

Aujourd'hui, à midi, la Loire était à 3^m 34. Elle ne s'est donc élevée que de 14 centimètres en vingt-quatre heures.

Les eaux couvertes d'écume sont d'un jaune très sale. Bien des prés sont couverts.

Les crues en France sont générales. Les journaux nous signalent notamment de grands désastres dans le bassin de la Garonne.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 8 juin. — Andrée-Victorine Ducoux, à l'Hospice.

Le 9. — Jean-Maurice Vieilleville, rue de la Tonnelie ; — Edmond Appert, rue du Presoir-Saint-Antoine.

Le 10. — Just-Louis Fortier, rue de la Visitation ; — René Mabileau, rue Beaurepaire.

DÉCÈS

Le 8 juin. — Marie Bourreau, veuve de Augustin Mayenne, 86 ans, à l'Hospice.

Le 9. — Emilie Quatrebeufs, veuve de Jules Brière, propriétaire, 76 ans, rue de la Monnaie.

VOLS A NANTILLY

Nous sommes informés que de nombreux vols de fruits sont commis dans les jardins du quartier de Nantilly, par toute une bande de jeunes vauriens qui a déjà eu maille à partir avec la justice pour avoir jeté des pierres sur les wagons d'un train du chemin de fer de l'État.

La police s'en est émue, et ces faits se renouvelant, on sera obligé de sévir.

Il ne s'agit, il est vrai, que d'escapades de gamins, mais les parents doivent savoir qu'ils

sont civilement responsables des actes de leurs enfants, et ils feront bien de prendre des mesures de surveillance nécessaires pour empêcher le retour de ces faits, car la justice est déterminée à faire cesser ces scandales en poursuivant les parents conformément à la loi.

Dans la vitrine de M. Javau, libraire, où se trouvent tant de belles choses, on voit actuellement un dessin à la plume d'une composition charmante et d'une exécution délicatement artistique. C'est intitulé : *Nocturne*.

L'auteur y reproduit l'échappée des quais de Saumur, le soir. La lumière du gaz et la clarté blafarde de la lune se reflètent dans la Loire tranquille. Le vieil Hôtel de Ville, le château, profilent, majestueux, dans l'ombre. Plus loin, à gauche, dans un paysage crépusculaire, des rossignols lancent aux échos leurs chansons.

Ces idées, parfaitement harmonisées et qui encadrent une poésie et un nocturne de Chopin, forment un tout d'une grâce, et d'une originalité particulières.

Cette ravissante composition est signée Roblot, un jeune professeur du collège de Saumur, auquel bien des pages du même genre ont déjà donné le succès.

Des journaux républicains se sont plu à répandre des bruits alarmants sur l'état de santé de M^{re} Freppel qui n'a pas paru à la Chambre depuis quelque temps.

Renseignements pris, M^{re} l'évêque d'Angers, qui était parti dans son diocèse pour assister aux cérémonies de la Fête-Dieu, souffre d'une bronchite et d'une grande fatigue, heureusement sans caractère alarmant.

M. Dufay, sous-préfet de Civray (Vienne), est nommé sous-préfet de Blaye.

M. Blanc, ancien chef de cabinet du préfet des Bouches-du-Rhône, est nommé sous-préfet de Civray.

OBSEQUES DU COLONEL LABEL

Les obsèques du colonel Label ont eu lieu lundi, à Vitry.

Un bataillon du 70^e, avec drapeau et musique, sous les ordres de son colonel, rendait les honneurs militaires.

Ce sont les sous-officiers du 70^e qui, sur leur demande, ont porté le cercueil.

Le colonel du 120^e et une délégation des officiers de ce régiment, que le défunt commandait encore il y a quelques mois, étaient venus de Sedan pour rendre les derniers devoirs à leur ancien chef.

Le sous-préfet, le maire, tous les officiers du 70^e, les colonels des 41^e et 123^e, camarades de promotion de M. Label, assistaient à la cérémonie.

La musique du 70^e s'est fait entendre pendant la messe.

A la gare, où le corps a été conduit pour être dirigé sur Vendôme, quatre discours ont été prononcés, dont un par le général d'Aubigny, représentant le commandant du 40^e corps, et un autre par le colonel du 120^e.

Dernières Nouvelles

Paris, 12 juin, 12 h. 35 soir.

Le *Siècle* dit que dans la réponse de M. de Brazza au télégramme de M. Etienne, il dément péremptoirement les bruits de massacre de l'expédition Crampell.

Une vingtaine d'anarchistes inculpés dans l'attentat de dynamite contre la maison d'un fabricant de drap de Vienne (Isère), et faisant partie d'un complot anarchiste, ont été arrêtés cette nuit.

HAVAS.

MONDE ILLUSTRÉ

Sommaire du numéro du 6 juin 1891 :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — La légende de Montmartre, par Lenôtre. — Nos gravures. — A travers la science, par Emile Gautier. — Chronique des Beaux-Arts, par Olivier Merson. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — *Idylle*, par Charles Robert. — Flâneries au Bois le matin, par Saint-Vallery. — Chronique du Sport, par Archiduc. — *Serge*, par Abel Hermant. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus. GRAVURES : Représentation au théâtre du Petit-Trianon. — Basilique du Sacré-Cœur : La première tranchée, vue extérieure de l'abside, grande nef, pourtour du chœur. — Au salon des Champs-Élysées : La salle de lecture. — La Première Communion, fusain de Lhermitte. — Le Printemps, groupe en bronze de Carrier-Bellense. — Sauterelles, criquets et larves, photographie d'une motte de terre. — La chute d'un aérostat militaire. — Funérailles du prince Sanjo à Tokio : La cérémonie religieuse, le cortège dans les rues. — Flâneries au Bois le matin. — *Serge*, par Tofani. — Echecs. — Rébus.

Le numéro : 50 centimes.

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur.

CHOCOLAT Félix POTIN

Garanti pur cacao et sucre

30 Médailles Or, Argent et Bronze

N^o 1 Chocolat de santé le kilo 2 f. 60
2 — — qualité fine. — 3 » »

Chocolats supérieurs

N^o 3 CHOCOLAT SUPÉRIEUR vanillé... le kilo 3 f. 40
4 — — surfin... — 3 60
5 — — double vanille. — 3 80
6 — — superfin... — 4 20
7 — — triple vanille. — 4 80
Chocolat sans sucre... — 5 » »

Remise 3 0/0 à partir du n^o 3 par quantité de 3 kilos.

RAISINS A BOISSONS

Les Corinthe MARQUE L'ANCRE, vendus en sacs estampillés et plombés, sont de qualité irréprochable, ils sont les plus riches en alcool et donnent un vin très délicat. Se méfier des raisins de qualité inférieure et des contrefaçons. S'adresser au représentant dans chaque ville, ou à l'Entrepôt général, 9, boul. Corderie, à Marseille. Un opuscule, "La vérité sur les Raisins Secs", est adressé à toute demande.

SANTÉ A TOUS vendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé la

REVALESCIÈRE

DU BARRY, DE LONDRES

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phtisie, dysenterie, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névralgie, larynite, névrose, dartres, éruptions, insomnie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Witry-lès-Reims (Marne), le 22 Octobre 1890. Je fais personnellement usage de la Revalescière, et la prescris à mes malades particulièrement dans les affections du tube digestif, et dans tous les cas où il y a intérêt à soutenir et à ramasser les forces des malades ; j'en ai toujours obtenu les meilleurs résultats.

M. le Dr Elmée écrit : Votre Revalescière vaut son pesant d'or.

Le Dr Vermeulen, d'Anvers, écrit, le 16 octobre 1888 : « J'ai prescrit avec le plus grand succès, et à plusieurs reprises, votre Revalescière. En ce moment encore, je traite un enfant qui ne devra la vie qu'à elle ».

Cette, 2 janvier 1890. Votre Revalescière m'a empêché de mourir ; depuis dix-huit mois, c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 22 fr. ; soit environ 20 c. le repas ; 45 ans de succès ; 100,000 cures annuelles. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre mandat - poste. — En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et C^o (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Dépôt à Saumur : chez MM. COMMON, 23, rue Saint-Jean ; J. RUSSON, épicier.



d'ici...

— Il faut le prier d'entrer, en attendant qu'il puisse continuer sa route, dit avec empressement madame de Valdau. Va l'y inviter, Gérard ; nos amis voudront bien t'excuser.

L'attente fut assez longue, et le parut surtout à la curiosité féminine. Lorsque Gérard revint, tous les yeux l'interrogèrent.

— Mais c'est un désastre pour ces pauvres voyageurs ! La voiture versée, un cheval abîmé... et il y a des dames !

— Pas blessées, j'espère ? dit vivement madame de Valdau.

— Non... Une légère contusion seulement chez la fillette. Ils voulaient que je leur indiquasse la prochaine auberge ; je les ai décidés, non sans peine, à entrer... — Ils sont au salon.

— Allons vite les rejoindre.

On se leva, madame Dubreuil prit la parole en riant.

— Chère amie, nombreux comme nous le sommes, nous effrayerions vos nouveaux hôtes ; ils se croiraient tombés au milieu de quelque gala. Je propose, pendant que vous irez les accueillir, que nous fassions un tour dans le parc, où ces messieurs fumeront leurs ci-

gares.

Madame de Valdau acquiesça d'un sourire et se hâta vers le salon, suivie de Gérard et d'Hélène qui, un peu par curiosité et beaucoup par bonté de cœur, n'avait pas jugé opportun de s'éclipser.

Dans la vaste pièce, simplement, mais agréablement meublée et remplie de fleurs, trois personnes, un homme et deux femmes, se tenaient debout autour d'un fauteuil sur lequel était étendue une fillette d'une dizaine d'années. Son front était bandé d'un mouchoir, et elle était un peu pâle, mais elle souriait à son père.

Ce fut lui qui se retourna le premier en attendant entrer madame de Valdau.

— Madame, je suis absolument confus de notre indiscretion et de votre bonté. J'espère que nous pourrons, dans quelques minutes, remonter en voiture...

— Quant à cela, monsieur, il n'y faut pas songer, interrompit Gérard. L'état de votre voiture et d'un de vos chevaux...

— Et ce serait possible, que je vous supplierais d'y renoncer, acheva gracieusement la maîtresse de la maison. Cette enfant a besoin de repos, de soins... Vous ne pouvez re-

fuser pour elle ma cordiale hospitalité... Je suis mère...

Elle dit cela en souriant à son fils, puis à la fillette, d'un si bon sourire maternel, que l'étranger s'inclina de nouveau, avec un respect ému.

— J'accepte donc pour elle, madame. Mais il faut que vous sachiez qui vous recevez avec une si extrême bonne grâce. Je suis le général Vonsof, aide de camp de Sa Majesté le Tzar, et voici ma fille aînée Olga. C'est ma cadette, ma petite Alexandra, qui a eu le front blessé par un éclat de vitre. Grâce à Dieu, c'est peu de chose ; grâce à vous, madame, et au repos que vous voulez bien lui procurer, ce ne sera plus rien demain.

Olga Vonsof, dont le beau visage inquiet se penchait vers la petite blessée avec une sollicitude toute maternelle, releva la tête en souriant, et ce sourire parut à madame de Valdau le plus charmant des remerciements. Elle était ravissante, cette jeune Russe de grande race, dans son type slave fait de charme et de distinction.

(A suivre.)

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7,
Et de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

VENTE

SUR LICITATION
Aux enchères publiques
Entre majeurs

D'UNE

MAISON D'HABITATION

Et Dépendances
AVEC JARDIN

Situées au bourg de la commune des Rosiers-sur-Loire, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le **Dimanche 12 Juillet 1891**, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du neuf mai mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de Madame Joséphine Vallet, épouse sans profession de M. Emile-Barthélemy Marillier, employé de commerce, de lui autorisée, avec lequel elle demeure à Paris, rue de Dunkerque, numéro 57, et de ce dernier pour ladite autorisation, ayant M^e LOUIS ALBERT pour avoué ;

En présence ou eux dûment appelés de Madame Clémence Vallet, sans profession, épouse de M. Célestin Biéumont, tailleur de pierres, ayant demeuré en dernier lieu à Paris, actuellement sans résidence ni domicile connus en France, ladite dame domiciliée de droit avec son mari, mais résidant de fait chez M. Henneck, rue Philippe-de-Girard, n° 22, à Paris, et de M. Biéumont, pris tant en son nom personnel que pour assister et autoriser ladite dame son épouse ; dé faillants au jugement précité ;

Il sera procédé à l'adjudication publique, et à l'extinction des feux, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire, de l'immeuble dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

LOT UNIQUE

Une maison et dépendances, sises au bourg de la commune des Rosiers-sur-Loire, comprenant une chambre au rez-de-chaussée, grenier, mansardes au-dessus, cave en soubassement et jardin derrière, le tout compris au cadastre sous les numéros 310, 311, 312, 314, 315, 309, 315 et 368 de la section H, pour une contenance de quinze ares vingt-sept centiares, joignant au devant la route de Saumur, derrière Beillon, d'un côté au levant veuve Dufour et autres, d'autre côté au couchant Madame Blandin et autres.

Mise à prix 1,000 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M^e LOUIS ALBERT, avoué poursuivant la vente ;

2° Soit à M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par moi avoué-licencié soussigné, à Saumur, le douze juin mil huit cent quatre-vingt-onze.

L. ALBERT

Enregistré à Saumur, le douze juin mil huit cent quatre-vingt-onze, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

La Propriété de FALÈCHE

Située sur le Coteau, près le confluent de la Vienne et de la Loire,

COMPRENANT :

Maison de maître avec terrasses, jardins, vergers, clos de vignes, vastes servitudes en caves ; Fermes, prés, bois.

A 16 kilomètres de Saumur.
A 13 kilomètres de Chinon.

S'adresser au vendeur, M. l'abbé CHEVALLIER, qui habite la propriété, ou à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON

Située à Saumur, quai de Limoges, n° 41,

Avec Remise et Écurie.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A LOUER pour la St-Jean prochaine, DÉBIT DE VIN et PENSION D'OUVRIERS, avec ÉPICERIE, rue de la Visitation, CHATEAU DE LA REINE-DE-SICILE, sur les Ponts, Saumur.

S'adresser à M. YVON FILS, rue des Écuries, à Saumur. (436)

Grande et Belle CAVE A LOUER

Située rue de Fenet

S'adresser à M. TERRIEN aîné.

A VENDRE

COFFRES-FORTS INCOMBUSTIBLES, hauteur 120 c/m, largeur 63 c/m, profondeur 40 c/m.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE CRÉANCE de 800 fr.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER Magasin d'ÉPICERIE et MERCERIE BUVETTE

Rue du Pressoir - Saint-Antoine, n° 15,

Pour cause de départ et cessation de commerce

Etude de M^e HATIN, notaire à Chouzé-sur-Loire.

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU EN DÉTAIL

La Propriété DE SAINT-MÉDARD

COMPRENANT :

Maison de maître, servitudes et dépendances, terres, prés, vignes, bois et étang.

Le tout contenant 40 hectares, et situé commune de Chouzé, près la levée de la Loire, à 14 kilomètres de Saumur, et à 4 kilomètres de la station de Port-Boulet.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. VINCENT, expert à Chouzé-sur-Loire, ou au notaire.

ENTREPOT DE PRODUITS CHIMIQUES COURTET, rue Daillé, Saumur

Sulfate de fer, garanti pur, 7 francs les 100 kilos.

Sulfate de cuivre, garanti pur, 50 fr. les 100 kilos, par fût de 250 kilos.

Soufre sublimé de Marseille, garanti pur, 1^{re} marque.

ENTREPOT CIDRE de Bretagne

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

ON DEMANDE un Apprenti pour une maison de nouveautés. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME, 30 ans, demande place de COCHER. S'adresser au bureau du journal.



DÉPOSÉE

2° Que la qualité des meubles est toujours garantie ;
3° Qu'ils ont toujours les premiers contre-maitres et les premiers ouvriers dans toutes les spécialités, ceux-ci ayant un grand avantage à s'attacher à une maison qui les emploie toute l'année sans chômage ;
4° Que les commandes, de quelque importance qu'elles soient, sont toujours livrées exactement ;
5° Que les prix sont toujours infiniment moins élevés à qualité égale que dans les spécialités.

Spécialité de Tentures murales dans tous les styles et tous les genres.

Toiles cirées et Linoléum

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Plage de SAINT-GILLES-SUR-VIE (Vendée)

CHALET MEUBLÉS A LOUER

NOMS DES CHALETs	NOMBRE DE LITS		Prix de location pour			PRIX DE LOCATION			
	Ordi- naires	Sup- plem	JUILLET du 1 ^{er} au 31	AOUT du 1 ^{er} au 31	SEPT. du 1 ^{er} au 30	du 15 JUILLET au 14 AOUT	du 15 AOUT au 14 SEPT.	pour 2 MOIS	pour 3 MOIS
1 ^o La Plage	6	2	500	1.000	500	750	750	1.250	1.500
2 ^o Bel-Air	7	4	200	400	200	400	350	500	600
3 ^o DEUX-SŒURS	6	2	150		150				
4 ^o Bébé	5	1	100	200	100	200	175	250	300

Chaque lit supplémentaire : 20 FRANCS PAR MOIS.

Sont fournis : le mobilier, la literie et tous les ustensiles de cuisine, vaisselle, etc ; etc.

Ne sont pas fournis : les draps, le linge et les couverts d'argent.

Pour la location, s'adresser à BODIN, propriétaire à Thouars.

La location ne sera définitive qu'après échange de lettres avec le Propriétaire.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Échanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre

Ancienne Maison GUÉBINEAU

LIGNAIS, Succ^r

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande

PRIX MODÉRÉS

Épicerie Parisienne

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

HUILE D'OLIVE DE NICE

Qualité extra, garantie pure, 1/2 kil. 1 f. 20.
le litre 2 f. 20. — Par 5 kil. : le kil. 2 f. 20.
par 10 kil. : 2 fr.

VINAIGRE d'Orléans, le litre 50
— garanti pur vin, — 70

ALCOOL A BRULER, sans odeur, le litre 1 fr. 50.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,